

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite province du Canada, le SEIZIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et trois, et de Notre Règne, la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
du
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ QUE, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de QUÉBEC, en Notre dite Province, VENDREDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.